

__COMMUNE DE CRUAS_____ (ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-193 AUTORISATION DE STATIONNEMENT

10 Rue Curie

Le Maire de la Commune de Cruas;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3; Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de Monsieur Lionel Boyer sollicitant une autorisation de stationnement dans le cadre d'une rénovation de façade,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Afin de permettre les travaux, la commune autorise la société AE Boyer maçonnerie à stationner un véhicule rue Curie, ladite rue sera fermée à la circulation

Du Vendredi 31 Octobre au Vendredi 28 Novembre 2025 de 09h00 à 17h00

ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société AE Boyer.

ARTICLE 3:

Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUAS, le 31 Octobre 2025

Le Maire

Rachel COTT